PREMIER JOUR DE LA DEUXIÈME SESSION DU BAC

Blocage des réseaux sociaux et taux d'absentéisme massif

La deuxième session du bac spécial retardataires a démarré jeudi dans des classes majoritairement quasi vides. Les syndicats évaluent le taux d'absentéisme à hauteur de 85%. Un taux qui est appelé à augmenter dans les prochains jours, prévoient-ils.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Malgré tous les moyens mis à leur disposition dont le transport, les 104 036 candidats à la session spéciale du bac, n'étaient pas tous au rendez-vous, jeudi, premier jour du début des épreuves du bac spécial retardataires.

Les encadreurs se sont retrouvés dans des classes quasi vides. Dans certaines salles, ils sont trois surveillants à assurer la surveillance de deux, voire quatre candidats, attestent des enseignants.

Preuve à l'appui, des surveillants apportent leur témoignages en postant des vidéos sur les réseaux sociaux pour montrer des salles vides. Des salles dont ils avaient la charge de surveiller.

Les prévisions des syndicats sur le taux d'absentéisme se sont donc avérées justes. Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest évalue le taux d'absentéisme à plus de 80%, pour le premier jour.

«Nous avons déjà annoncé que les absents de la session de juin seront aussi absents lors de cette session spéciale, car ce sont des abandons», a souligné ce syndicaliste.

Idir Achour, porte-parole du CLA qui a décidé de boycotter cette session, parle de 85% de taux d'absentéisme. Selon lui, ils étaient 10 000 candidats à se présenter à cette session, au premier jour. Mais, ils ne seront que 5 000 candidats au final à passer ce bac spécial, prévoit-il.

Le ministère de l'Education a prévu 299 centres d'examens.

Selon Idir Achour, il y a des centres qui sont restés vides. «Une catastrophe», selon lui. D'ailleurs, selon lui, même les enseignants n'ont pas tous répondu à l'appel. 60% des enseignants convoqués pour cette deuxième surveillance n'ont pas répondu présent.

Cependant, dit-il, le ministère de l'Education a pris ses dispositions en convoquant suivant les besoins.

C'est seulement suite à cette mesure prévisionniste que cet examen a pu être encadré. Messaoud Boudiba, chargé de l'information au syndicat du Cnapest donne le même taux d'absentéisme. Le taux des absences, dit-il, se situe entre 87 et 90% d'une wilaya à une autre.

Au niveau national, poursuit-il, il est de 85%. Les syndicats du secteur ont proposé une session de rattrapage en septembre prochain pour donner aussi une chance aux recalés de la session de juin. Selon eux, les absents de cette session sont des candidats libres dans leur majorité.

Il ne s'agit pas d'absences involontaires mais d'abandons. C'est pourquoi, ils ont déjà averti sur un taux d'absentéisme massif et estiment que cette session n'a pas lieu d'être.

Le nombre des retardataires parmi les candidats scolarisés était à peine de 10 000. Ce qui n'était pas inédit. Le ministère de l'Education a déjà indiqué que le taux d'absentéisme durant ces cinq dernières années est resté stable, soit à hauteur de 2%.

Boudiba qui souligne que son syndicat était contre l'introduction des absents dans cette session, affirme que le ministère de l'Education a les chiffres réels des candidats en retard et des absents. Vu que les chefs de centre, atteste-t-il, rédigent des P-V dans ce sens. D'ailleurs, selon lui, ils sont 8396 candidats, entre scolarisés et libres, à être exclus à cause du retard lors de la session de juin.

Photo : DR

Le ministère a prévu 299 centres d'examens.

«Nous étions surpris quand le ministère de l'Education a annoncé une semaine après, avoir déclaré le nombre des exclus et le nombre des absents, qu'il ne pouvait pas identifier entre les absents et les retardataires», a indiqué Boudiba. Par ailleurs, et pour empêcher, encore une fois, la fraude, l'accès aux réseaux sociaux a été bloqué durant les heures des épreuves, jeudi.

Le ministère a voulu éviter le scénario de la publication des sujets sur les réseaux sociaux. Cependant, le Cnapest affirme que les sujets ont été publiés sur les réseaux sociaux malgré cette mesure. «Il y avait trois surveillants pour trois candidats dans les salles d'examens, ces candidats ne pouvaient pas être derrière ces publications, mais les auteurs sont en dehors des centres d'examens et ils sont sûrement bien protégés pour récidiver à chaque fois», estime M. Boudiba.

Faut croire qu'à chaque session du bac son scandale.

S. A.

AIN DEFLA

3 mois de prison avec sursis pour la diffusion d'un sujet du baccalauréat

La police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Aïn Defla vient de présenter au parquet du chef-lieu de la wilaya, 2 individus accusés d'avoir diffusé sur Facebook le sujet d'histoire-géographie de la série sciences expérimentales et mathématiques, lors de la première session du bac, et ce 30 minutes après le début de l'épreuve.

Toujours selon notre source, l'un des mis en cause, âgé de 23 ans est originaire de la ville d'El Attaf, et le second, le principal mis en cause, auteur de la diffusion, est âgé de 19 ans et résident de la ville de Aïn Defla.

Ce sont les éléments de la brigade de lutte contre la criminalité cybernétique qui ont découvert la grave infraction et ont ouvert une enquête qui a permis d'identifier l'auteur candidat et son complice. Les 2 individus ont alors été interpellés puis traduits devant le procureur de la République avant d'être entendus par le juge d'application des peines. Le délit d'atteinte à l'intérêt national ayant été retenu, le principal accusé, candidat, a été condamné à une peine de 3 mois d'emprisonnement non exécutable et à une amende.

Karim O.

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN ALGÉRIE

Le satisfécit de la CNCPPDH

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), remplacée par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), considère que la situation des droits de l'homme en Algérie a connu une «évolution importante», par rapport aux années précédentes.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - En effet, le document déjà rendu public depuis quelques mois a relevé que l'année 2016 a constitué une année «charnière et phare» pour les droits de l'Homme en Algérie.

La première partie du document a été consacrée à une présentation du bilan général à une rétrospective des activités de la CNCPPDH depuis sa création en 2001, dans son volet protection et promotion des droits de l'Homme en Algérie. La deuxième partie a été dédiée aux changements opérés et induits par la révision constitutionnelle de 2016, notamment à travers la création du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) à qui, ont été assignées de larges missions, à la fois de protection, et également, de promotion des droits de l'Homme.

La troisième partie du document traite de certains axes essentiels de la matrice des droits de l'Homme qui nécessite, relève-t-on dans l'introduction, une consolidation.

Le rapport évoque, dans un chapitre dédié aux activités de la CNCPPDH en matière de protection des droits civils et politiques à travers sa contribution à l'amélioration de l'arsenal juridique, son apport dans la mise en œuvre de la Réconciliation nationale et les questions des disparus ainsi que la protection des détenus.

Bien évidement, la CNCPPDH considère que la «Réconciliation nationale est un modèle de justice transitionnelle post-conflit, qui s'appuie sur les normes puisées de la matrice des droits de l'Homme, relevant avoir contribué par le biais de ses activités de médiation en assurant le suivi de l'opération et en formulant un ensemble de recommandations».

Faisant son propre bilan, la CNCPPDH présidée par Me Farouk Ksentini déclare avoir «accordé une attention soutenue à la défense des droits économiques, sociaux et culturels». Mieux, la même source, considère que «la CNCPPDH a énormément fait en matière de protection des droits spécifiques à savoir les droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des migrants».

Le document de la CNCPPDH a rappelé les réformes politiques initiées par le président de la République, soulignant la contribution de cette commission dans les différentes phases de ces réformes. Il n'en demeure pas moins qu'en filigrane, certaines réserves ont été émises par les animateurs de la CNCPPDH. Son ex-président cite à juste titre, «la réforme de l'école, les droits sociaux et le secteur de la santé».

Sur la réforme de l'école, Me Ksentini a souligné de la nécessité d'«assainir» ce secteur, le rendre «plus performant» et aller vers «l'école de l'excellence qui ne sera obtenue, selon lui, que par voie de concours».

Concernant les droits sociaux, il a indiqué que l'aide de l'Etat envers le citoyen est «nécessaire», notamment en matière de «logements sociaux et de santé».

A. B.